

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4398

commission principale : déplacements et urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Solaize

objet : Côte de Chanvre - Dévoiement de la rue - Individualisation d'autorisation de programme

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pilonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Hugué, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Laï, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orsel-Busseneau, Palaja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pilonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Deciaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4398**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Solaize

objet : **Côte de Chanvre - Dévoiement de la rue - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Pour améliorer la sécurité routière, sécuriser un itinéraire d'évacuation des usagers en cas de crise dans la vallée de la Chimie et résoudre les problèmes liés aux eaux de ruissellement au carrefour formé par la côte de Chanvre et la rue du Rhône à Solaize, une opération de réaménagement de l'espace public a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements communautaires (PPI) votée par le conseil de Communauté du 12 juillet 2004 (délibération n° 2004-2077).

Ce projet comporte, pour la première phase de travaux, le dévoiement de la côte de Chanvre à son débouché ouest sur la rue du Rhône, la création d'un trottoir côté sud, la création de quatre places de stationnement côté nord ainsi que les études hydrauliques devant aboutir à la mise en œuvre d'une solution technique lors de la deuxième phase de travaux qui fera l'objet d'une autorisation de programme complémentaire.

Les études d'aménagement de voirie ont reçu un avis favorable de la mairie en septembre 2006.

La réalisation de ce projet nécessite :

- le réaménagement du carrefour côte de Chanvre à l'angle de la rue du Rhône (1 000 mètres carrés),
- la construction de trottoirs de deux mètres de large (1 200 mètres carrés),
- la construction d'un stationnement en long de deux mètres de large (quatre places),
- le déplacement d'un poteau incendie,
- la modification d'un fossé recevant des eaux de ruissellement,
- la construction de la chaussée de la côte de Chanvre de six mètres de large (1 000 mètres carrés),
- la réalisation d'un levé topographique du bassin versant,
- la réalisation de sondages géotechniques pour une définition de solutions de stabilisation de la balme,
- une étude hydraulique qui permettra de définir le volume du bassin de rétention ou une autre solution qui fera l'objet d'une nouvelle autorisation de programme.

La durée prévisible de cette opération est de deux mois dont :

- travaux de voirie : deux mois,
- levé topographique : deux mois,
- sondages : deux mois,
- étude hydraulique : cinq mois.

Le montant des travaux à réaliser de la première phase est estimé à 360 000 € TTC et est alloué de la façon suivante :

lot n° 1	travaux de voirie
lot n° 2	travaux d'enrobés
lot n° 3	travaux de signalisation horizontale
lot n° 4	coordonateur SPS
lot n° 5	déplacement poteau d'incendie
lot n° 6	déplacement d'avaloirs
lot n° 7	levé topographique
lot n° 8	sondages géotechniques
lot n° 9	études hydrauliques
divers et imprévus	

Les prestations des lots n° 1 à 8 seront exécutées dans le cadre des marchés à bons de commande passés à cet effet par la Communauté urbaine (direction de la voirie - direction de l'eau - direction des systèmes d'information et de télécommunications).

La prestation du lot n° 9 fera l'objet d'un marché à procédure adaptée à établir par la direction de l'eau.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 15 janvier 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de la première phase pour un montant de 360 000 € TTC.

2° - Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme déplacements urbains, pour un montant total de 360 000 € en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2007 : 100 000 €,
- 2008 : 260 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,